

PROGRAMME JADE

FICHE D'INSCRIPTION

ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Du 2 Novembre 2020 au 2 Juillet 2021

Fiche d'inscription à renvoyer :

Par mail: programme-jade@defenseurdesdroits.fr

Par Fax : 01 53 29 23 95

Par courrier à:

Défenseur des droits
Direction de la promotion de l'égalité et de l'accès
aux droits
Programme JADE
TSA 90 716
75 334 PARIS Cedex 07

- Fiche renseignements - Établissement scolaire -

Mon établissement s'inscrit pour accueillir des jeunes ambassadeurs des droits pour l'égalité en binôme, qui dans le cadre du service civique, ont pour mission de sensibiliser à la lutte contre les discriminations et à la promotion de l'égalité ainsi qu'aux missions du Défenseur des droits dans ce domaine.

Nom de l'établissement :		
Adresse postale de l'établissement :		
Adresse mail de l'établissement :		
Etablissement public		Etablissement privé
Proviseur/ Principal(e)/ Directeur (trice)	<u>Nom</u> :	
	<u>Tel</u> :	<u>Mail</u> :
Proviseur/ Principal(e) Adjoint(e)	<u>Nom</u> :	
	<u>Tel</u> :	<u>Mail</u> :
Assistant(e) de service social(e) OU pour les établissements privés : Personne en charge de l'accompagnement social des élèves	<u>Nom</u> :	
	<u>Tel</u> :	<u>Mail</u> :
	<u>Jours et horaires de présence</u> :	
Infirmier(e) et/ou médecin scolaire	<u>Nom</u> :	
	<u>Tel</u> :	<u>Mail</u> :

	<u>Jours et Horaires de présence :</u>
--	--

- Intervention des JADE-

Personne en charge de l'organisation des interventions JADE	<u>Nom :</u>	
	<u>Fonction :</u>	
Nombre de classes participant au programme JADE	<u>Tel :</u>	<u>Mail :</u>
	3 ^{ème} :	
Nombre de classes participant au programme JADE	Seconde :	
	Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) :	
	Brevet d'études professionnelles (BEP) :	
	Bac professionnel :	
	Brevet de technicien supérieur (BTS) :	
	Licence professionnelle :	
	<u>Autres :</u>	

1) Une rencontre préparatoire

*Échange (d'1 heure) entre les jeunes ambassadeurs et l'équipe pédagogique afin de présenter le Défenseur des droits et le programme d'intervention. La présence de l'équipe de direction, des enseignants et de l'assistante sociale est vivement recommandée car durant cette heure sont envisagées l'adaptation des interventions en fonction des attentes des enseignants, l'organisation logistique (matérielle, salle...) et la procédure de mise en place au recueil éventuel de paroles inquiétantes. A cette rencontre, **une charte d'intervention** est également remise au chef d'établissement.*

Date et heure de la rencontre pédagogique :	
Personnes présentes lors de la rencontre pédagogique (Précisez les noms)	<input type="checkbox"/> Proviseur/Principal(e) :
	<input type="checkbox"/> Proviseur Principal(e) Adjoint(e) :
	<input type="checkbox"/> Directeur(trice) :

	<input type="checkbox"/> Professeurs (précisez la matière dispensée):
	<input type="checkbox"/> CPE :
	<input type="checkbox"/> Infirmier(e) :
	<input type="checkbox"/> Assistant(e) de service social(e) :

A REMPLIR PAR LES JADE LORS DE LA RENCONTRE PEDAGOGIQUE

Nombre d'élèves par classe :

Les professeurs ont-ils abordé des questions relatives à la lutte contre les discriminations, et la promotion de l'égalité ?

Y-a-t- il des thèmes que les professeurs et /ou le chef d'établissement souhaiteraient aborder en classe ?

2) Une première intervention

Intervention d'1 heure par classe pour aborder la construction d'une discrimination, sa définition juridique et les solutions à mettre en œuvre pour lutter contre les discriminations.

Dates et heures souhaitées pour les premières interventions	
--	--

--	--

3) Une seconde intervention

Une semaine ou quelques jours après la première intervention, une animation d'1 heure sur une des quatre thématiques retenues en matière de lutte contre les discriminations : l'accès au stage et à l'emploi, au logement, aux loisirs et au sport, à l'éducation.

Dates et heures souhaitées pour les deuxièmes interventions	
--	--

4) Points logistiques

Afin de garantir le bon déroulement des interventions des JADE, il est nécessaire de s'assurer de certains aspects logistiques.

Existe-t-il un équipement pour visionner un power point au sein de l'établissement ?	
---	--

Lorsque les interventions des JADE sont programmées le matin et l'après-midi, une solution de restauration est-elle prévue par l'établissement ?	
Si l'établissement est éloigné des transports en commun, les JADE pourront-ils être conduits à l'établissement ?	

A l'issue des interventions des JADE au sein de l'établissement, un questionnaire de satisfaction sera remis au chef d'établissement.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Programme JADE

Tél : 01.53.29.61.33 / 61.07 / 61.56

Portable : 06 32 57 88 36

Mail : programme-jade@defenseurdesdroits.fr